



Assemblée générale

Distr. LIMITÉE

A/C.3/51/L.5 22 octobre 1996 FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session TROISIÈME COMMISSION Point 101 de l'ordre du jour

PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE

<u>Liban : amendement au projet de résolution publié</u>
sous la cote A/C.3/51/L.3

Déclaration des Nations Unies sur le crime et la sécurité publique

<u>Ajouter</u>, à l'annexe du projet de résolution, après les mots "<u>L'Assemblée générale</u>,", le texte suivant en tant qu'alinéa du préambule :

"Rappelant la Déclaration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies"
